

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 4

Rubrik: Au fil du temps

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lui-même et de ses faiblesses. Elle doit à l'occasion le faire réfléchir aux faiblesses des autres, aux initiatives inutiles et douteuses, viendraient-elles même des autorités constituées. Notre idéal place l'individu au-dessus de l'Etat.

Dans notre monde en mouvement, l'humanisme et la culture risquent souvent de s'affronter aux conquêtes scientifiques. Veillons à ce que le milieu technique, que nous avons défini plus haut, n'opprime pas la personne et la pensée humaine.

Depuis des siècles, le prolétariat opprimé aspire à la justice sociale et à la culture. Nous nous souviendrons du mot de Michelet: « La fonction des vivants est de réaliser le rêve des morts », et nous militerons en conséquence.

Au fil du temps

Par Jean Möri

Le problème du logement

Au cours de la session de mars du Conseil national, le problème du contrôle des loyers et de la surchauffe économique préoccupa tout spécialement les mandataires du peuple.

Une interpellation du président de l'Union syndicale suisse, Hermann Leuenberger, invitant le Conseil fédéral à reconsidérer sa décision du 26 février d'autoriser une hausse générale de 7% des loyers, n'a pas été discutée. L'interpellateur eut cependant la possibilité d'exposer son point de vue. Ce qui permit au conseiller fédéral Schaffner de placer un discours fulminant contre ceux qui n'ont pas voulu suivre le cours libéral préconisé par le gouvernement et lui ont imposé le fameux arrêté fédéral du 21 décembre 1960 sur les loyers des biens immobiliers et la caisse de compensation des prix du lait et des produits laitiers valable jusqu'au 31 décembre 1964. Ainsi, il prétendit rendre l'Union syndicale responsable de cette hydre à trois têtes qui prévoit le contrôle des loyers, ou leur surveillance, ou même la libération complète de toute surveillance ou contrôle des loyers libérés jusqu'au 31 décembre 1960.

Or, chacun sait que l'Union syndicale n'avait finalement accepté cette protection insuffisante que pour sauvegarder au moins un minimum de contrôle, indispensable à son avis. Si l'Union syndicale s'était opposée à ce projet, les propriétaires des logements anciens auraient conquis l'entière liberté de traiter directement avec le locataire, libre d'accepter uniquement l'ukase sous peine de voir

son bail résilié, avec pour conséquence l'obligation de chercher un nouvel appartement sur le marché libre, où les loyers deviennent de plus en plus exorbitants.

Il convient en effet de rappeler encore et toujours que, si l'initiative de l'Union syndicale suisse pour la protection des locataires et des consommateurs emporta la majorité populaire, elle échoua cependant sur le veto de la majorité des cantons lors de la votation fédérale de mars 1955. Quant au contreprojet du Conseil fédéral, il fut rejeté de façon significative aussi bien par la majorité populaire que par celle des cantons.

En revanche, le magistrat ménagea le représentant des propriétaires, qui défendait un postulat sur la même question et présenta la situation de ses mandants sous de si tristes aspects qu'un loustic des tribunes suggéra de consacrer le produit de la prochaine collecte du 1^{er} Août à soulager leur grande misère.

Relevons du moins les éléments positifs de la réponse du conseiller fédéral Schaffner.

Le premier de ces éléments, c'est qu'il ne saurait être question de décider quelque nouvelle hausse générale tant que l'additif constitutionnel sera encore en vigueur.

Le deuxième élément positif, c'est que notre ministre de l'économie publique s'est prononcé en faveur des mesures tendant à encourager la construction de logements. Les augures articulent d'ores et déjà un total impressionnant de millions que la Confédération serait prête à mettre à disposition pour conduire à cet objectif.

Ne pas accorder de nouvelles autorisations générales d'augmenter les loyers des logements sous contrôle signifie en effet pour les locataires une libération de nouvelles charges jusqu'à la fin de 1964. Or, comme il n'y eut pas d'autorisations générales en 1962, cela signifie que durant trois ans le Conseil fédéral aura concédé une seule augmentation de 7% des logements anciens, alors que les propriétaires revendiquaient 15%. Sans doute eût-il été préférable d'échelonner cette augmentation plutôt que de l'imposer de façon schématique, ou alors de diviser la prétention des propriétaires par trois, 5% de renchérissement du loyer en une seule fois étant certainement une limite à ne pas dépasser. Surtout dans une période où le Conseil fédéral multiplie les conseils de modération publics et gratuits.

N'en déplaise aux censeurs trop sévères de l'action syndicale, cette dernière n'est sans doute pas étrangère à ces engagements gouvernementaux.

Quand on sait que M. Schaffner a pu dire au Conseil national que 70% de la population, les jeunes ménages surtout, « souffrent déjà des difficultés que réserve un marché du logement devenu libre ou un peu plus libre », on apprécie mieux la valeur très rela-

tive de certaines solutions extrêmes préconisées par des gens qui prennent trop volontiers leurs désirs pour la réalité. D'autant mieux que le conseil visait un double but avec cette autorisation intempestive, selon l'aveu de son porte-parole: compenser l'accroissement des frais d'entretien des immeubles et *diminuer le grand écart injustifié entre les loyers des anciens immeubles et ceux des nouveaux.*

Si le premier de ces objectifs est illusoire, les propriétaires réduisant les frais d'entretien à leur plus simple expression ou les laissant à charge du locataire, le second ne l'est pas autant, du moins de l'avis d'une partie du 70% de la population condamnée à payer les loyers exorbitants des nouveaux appartements.

Dans ces conditions, l'Union syndicale se verra contrainte de lancer une initiative populaire pour rétablir un contrôle des prix du loyer non seulement sur tous les logements anciens et nouveaux, mais aussi sur les chambres meublées louées isolément, qui font l'objet d'une spéculation éhontée, si la démobilisation du contrôle s'accroissait.

Encore que l'expérience prouve, hélas, que ce moyen est loin d'être infaillible.

C'est pourquoi nous continuons à penser que le meilleur moyen d'apporter une solution durable au problème est d'accélérer et de multiplier la construction de nouveaux logements à prix modérés. Ce qui demande de généreux investissements, politiquement rentables, des pouvoirs publics. C'est ensuite d'accorder à ces constructions la plus haute priorité.

Quant aux citoyens taillables et corvéables, ils disposent de trois autres moyens, peut-être encore plus efficaces. Le premier est de signer l'initiative de l'Union syndicale contre la spéculation foncière. Le second, d'élire au Conseil national en septembre prochain des mandataires vraiment au service du peuple. Le troisième, et le plus efficace, d'adhérer à l'organisation syndicale libre, qui réclamera certainement la compensation de ce nouveau renchérissement.

L'abominable surchauffe

Ceux qui espéraient du débat au Conseil national une solution à l'épineux problème de la surchauffe économique ont été bien déçus.

À ce jeu spécial qui consiste à renvoyer la responsabilité au lampiste, les gros bras sont passés maîtres.

À les entendre, ce ne sont pas tellement les investissements ni les profits excessifs qui gonflent l'économie suisse démesurément, mais l'augmentation des salaires et surtout la réduction de la durée du travail.

M. Rodolphe Stalder, président de la Société anonyme des Câbleries de Cossonay, s'est rendu lui aussi au mur des lamentations, ou plutôt à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Lausanne le 3 avril.

« Nos informations économiques et financières » du journal *La Suisse* reproduisaient le lendemain les doléances de ce pleureur éminent. Il résulte de ses déclarations que les besoins de nos grandes entreprises « ne peuvent plus être satisfaits par l'autofinancement ». La surchauffe économique s'explique par « une tension excessive, sollicitée par des demandes toujours plus élevées de biens de consommation, comme aussi par des achats qui nous parviennent de l'étranger ». Ce développement anormal se traduit par une consommation plus grande de matières premières et par des achats plus élevés. Les producteurs sont condamnés à augmenter leurs stocks, ce qui représente des immobilisations accrues. Ils sont de plus contraints d'amortir plus rapidement leurs machines.

Mais c'est surtout autour des « frais de main-d'œuvre, des charges sociales et fiscales » que s'enroule le câble de Cossonay, bien que l'évolution regrettable des idées rende, de l'avis même du conférencier, le progrès social irréversible.

Au moment où l'économie doit faire appel au secours de 750 000 travailleurs étrangers, l'orateur ne pouvait évidemment que déplorer la réduction de la durée du travail, « qui se traduit naturellement par une hausse des salaires par unité de temps ».

Du compte rendu coloré de cette intéressante rubrique de la *Suisse*, il ne résulte pas que M. Stalder ait fait la moindre allusion aux appétits sans cesse croissants du capital, ni à l'enflamment continu des dividendes, bien moins encore aux superbénéfices réalisés par ces entreprises trop à plaindre.

L'occasion était belle d'essayer de tirer un parallèle avec l'évolution des frais de main-d'œuvre et des charges sociales dans les pays industriels qui nous entourent, assortie de mouvements multiples et divers, de grèves spectaculaires même. Mais le conférencier s'est bien gardé de pousser aussi loin ses investigations. Il négligea même avec suprême dédain la politique syndicale suisse prudente qui consista à freiner les revendications de salaire durant une décennie pour laisser le temps à nos voisins appauvris par deux guerres mondiales de refaire le chemin perdu. Il passa également sous silence l'opposition victorieuse des organisations syndicales à certaine initiative indépendante en faveur d'une réduction de quatre heures par semaine en une seule fois de la durée du travail dans les fabriques. Ce qui l'aurait peut-être conduit à s'extasier de l'audace à peine croyable de ces syndicats suisses qui persistent à rester sages tout seuls dans ce monde où l'initiative privée s'inspire trop volontiers du précepte égoïste: Chacun pour soi et Dieu pour tous! Il préféra s'arrêter au jugement sommaire de ceux qui

les premiers esquissèrent un programme de réduction par étapes successives de la durée du travail, afin de permettre à l'économie de digérer plus aisément une charge accrue, largement compensée par l'accroissement constant de la productivité.

A lire tant d'insanités sentencieuses, on comprend sans la partager cette nostalgie juvénile d'une certaine jeunesse, tournée avec envie vers une époque que l'on croyait révolue de mouvements et de grèves spectaculaires aux résultats trop souvent décevants pour l'ensemble de l'économie et pour les travailleurs qui en vivent.

Un admirateur du rédacteur de la rubrique économique de la *Suisse* constatait avec mélancolie: Cette propension stupéfiante de certains employeurs aux lamentations laisse supposer qu'ils regrettent le bon vieux temps où le chômage endémique leur permettait de choisir entre dix candidats l'ouvrier dont ils avaient besoin.

Pas nous. Nous avons vécu cette époque de désespérance où le capital le plus sûr d'un pays était laissé en friche, où le chômage était considéré comme un mal nécessaire pour alimenter le réservoir de main-d'œuvre.

Depuis, grâce en grande partie à la force et à la sagesse syndicale, des moyens de revigorer l'économie ont été utilisés, la création d'occasions de travail, par exemple, que l'Union syndicale préconisa en vain durant la crise des années trente. Les pouvoirs publics s'inspirèrent de ces idées ensuite. Afin de renforcer la défense économique, corollaire de la défense militaire, alors que la dictature, provisoirement triomphante, enfermait la Suisse dans un cercle de fer, de feu, de ruines et de sang.

Pourquoi est-il nécessaire de rappeler ces évidences, qui ne devraient pas avoir échappé aux producteurs dans la course à l'handicap de la surchauffe économique.

Créer un nouvel ordre économique et politique durable demande des sacrifices. Auxquels il faut savoir souscrire spontanément sous peine d'avoir à subir un jour de terribles retours de manivelle.

L'Association européenne de libre-échange se ranime

Après l'échec retentissant des négociations de Bruxelles entre la Communauté économique européenne et le Royaume-Uni, il était bien naturel que le premier Conseil ministériel de l'Association européenne de libre-échange se réunisse les 18 et 19 février afin de resserrer les liens de solidarité assez distendus que les pays intéressés avaient noués auparavant pour défendre leur droit à l'existence.

Les ministres ont chargé les représentants permanents de préparer un nouveau calendrier en faveur d'une réduction de tous les tarifs encore en vigueur entre nations membres de l'AELE en vue de leur élimination totale en 1966.

Dans un communiqué publié à l'issue de ces délibérations, les ministres rappellent la tâche de l'association, qui est de donner un élan nouveau aux échanges commerciaux en poursuivant l'élimination des barrières tarifaires entre les Etats membres.

Le communiqué mentionne encore que les ministres se sont entendus sur les grandes lignes du développement futur de l'AELE. Ils ont donné mandat aux représentants permanents de préparer un programme d'action sur la mise en vigueur de ces mesures à définir lors d'une prochaine conférence ministérielle. Ce mandat comprend notamment la revision du plan d'abaissements tarifaires en vue d'accélérer et d'éliminer finalement les droits de douane au cours de l'année 1966. Il s'étend également à des arrangements concernant les échanges de produits de l'agriculture et de la pêche, ainsi que de la coopération économique et technique entre les Etats membres. Enfin, le communiqué exprime la volonté des pays membres d'appuyer toutes les initiatives pratiques destinées à élargir les échanges mondiaux. Ils participeront aux prochaines négociations tarifaires qui se dérouleront au GATT.

Une nouvelle réunion du Conseil des ministres de l'AELE est prévue pour le début de mai à Lisbonne.

Aide complémentaire à la vieillesse

Du rapport du Département de l'industrie de la République et canton de Neuchâtel pour l'exercice 1962, nous apprenons que le Conseil d'Etat, par arrêté du 30 octobre 1962, a accordé à tous les bénéficiaires de l'aide complémentaire à la vieillesse et aux survivants une allocation de renchérissement de 100 fr. pour les personnes seules, de 160 fr. pour les couples et de 80 fr. aux orphelins.

D'autre part, le Grand Conseil adoptait en mai de l'année dernière un postulat tendant à l'augmentation des minimums vitaux fixés dans la loi sur l'aide complémentaire à la vieillesse et aux survivants jusqu'à 240 fr. pour les personnes isolées, 375 fr. pour les couples et 140 fr. pour les orphelins.

Le Conseil d'Etat, qui s'était opposé à l'acceptation de ce postulat, se réfugia derrière la consultation préalable des communes. Cette consultation, dit le rapport, est en cours.

Souhaitons qu'elle sera favorable aux bénéficiaires de cette aide complémentaire. Le législateur trouvera bien moyen de financer cette action louable, même en renonçant au besoin aux réductions fiscales envisagées!

Décisions gouvernementales

De l'extrait des délibérations du Conseil fédéral du 18 février 1963, publié dans la *Feuille fédérale*, nous apprenons que M. Leibbrand,

professeur ordinaire à l'École polytechnique fédérale au titre des « installations ferroviaires, des transports et de la circulation », et directeur de l'Institut d'aménagement territorial, en congé depuis trois semestres, s'est décidé, en accord avec les autorités de l'École polytechnique fédérale, à se démettre de ses fonctions. Le Conseil fédéral a accepté sa démission avec effet immédiat. Il s'agit là d'une sèche prise de congé qui s'explique par les démêlés judiciaires auxquels le distingué professeur eut à faire face à propos de son activité antérieure au service du III^e Reich hitlérien.

D'autre part, dans ce même document, le Conseil fédéral prend acte de la démission, donnée pour raison d'âge, du professeur Fritz Marbach de ses fonctions de membre de la Commission fédérale des possibilités de travail. Il convient d'exprimer à notre excellent collègue, qui continue à collaborer régulièrement et avec succès à la *Metallarbeiterzeitung* de nos amis de la FOMH, notre reconnaissance pour les services rendus à la classe ouvrière dans cette activité et dans bien d'autres.

Monde du Travail libre

Cet organe mensuel de la Confédération internationale des syndicats libres a fait peau neuve. Il se présente en effet dans un nouveau format normal, qui permet évidemment une meilleure mise en pages et une illustration plus frappante. On lui souhaite d'obtenir de son imprimeur, à défaut du photogaveur, davantage de clarté dans ses illustrations, trop souvent encore floues.

Mais il est évident que dans une revue de ce genre c'est encore et toujours la matière intellectuelle qui compte le plus.

Réforme scolaire en Suisse?

Dans les cours de formation syndicale, de jeunes voix s'élèvent de plus en plus en faveur d'une action syndicale méthodique non seulement sur le plan économique et social, mais également en faveur d'une réforme scolaire qui ouvre largement l'accès aux études à tous les échelons pour les fils d'ouvriers.

C'est là une préoccupation digne d'être encouragée. Encore convient-il de savoir exactement de quoi il s'agit.

Dans les Editions de l'Union syndicale suisse a paru un ouvrage remarquable de Claude Eberhard: *Les Facteurs sociaux et les Carrières scolaires*. Ceux qui se préoccupent de ces questions vitales pour l'avenir de notre pays feraient bien de se procurer cette étude approfondie d'un jeune universitaire, mort prématurément, qui s'est donné la peine d'approfondir le problème.

Nous recommandons donc très vivement à nos lecteurs de commander cet ouvrage substantiel, au prix modique de 6 fr., au Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Monbijoustrasse 61, à Berne.

Echange international de stagiaires

A quelques reprises déjà, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur le travail méritoire de la Commission suisse pour l'échange de stagiaires avec l'étranger.

Il résulte du 17^e rapport de cette commission pour l'exercice 1962 que ces échanges sont en légère régression.

Alors que, en 1961, 1020 stagiaires suisses étaient placés à l'étranger, ce chiffre est tombé en effet à 810 au cours de l'année 1962. C'est encore toujours vers la France que se sont dirigés le plus grand nombre, c'est-à-dire 395 stagiaires, alors que 165 se sont dirigés vers le Danemark, 95 vers l'Allemagne, 60 vers la Suède, 41 vers la Belgique, 30 vers la Hollande, 9 vers l'Irlande, 6 vers la Finlande et l'Autriche, 3 vers l'Espagne.

D'autre part, le nombre des stagiaires accueillis en Suisse est tombé de 713 qu'il était en 1961 à 509 l'année dernière. 325 de ces stagiaires venaient d'Allemagne, 51 du Danemark, 43 de Hollande, 19 de France et d'Irlande, 17 d'Autriche, 11 de Finlande, 9 de Suède et de Belgique, 3 d'Espagne et du Luxembourg.

Ces chiffres permettent de constater que, si les Suisses continuent d'être attirés spécialement en France, nos voisins d'outre-Jura qui se décident pour un stage professionnel dans notre pays ne sont malheureusement pas très nombreux. La situation est toute différente en ce qui concerne l'échange avec l'Allemagne. Alors que nos jeunes compatriotes qui choisissent ce pays pour se perfectionner dans leur métier et dans la langue n'atteignent même pas la centaine, les jeunes travailleurs allemands montrent une nette prédilection pour notre pays.

Sans doute l'extension économique et la demande toujours croissante de main-d'œuvre étrangère dans notre pays explique-t-elle dans une certaine mesure la réduction du nombre de ces échanges. Quand il y a possibilité de choisir entre de multiples offres d'emploi dans un pays, il est compréhensible que les jeunes travailleurs étrangers ne soient pas particulièrement tentés par la possibilité de pouvoir se placer en qualité de stagiaires.

En ce qui concerne nos compatriotes, cette observation ne joue évidemment pas exactement le même rôle. Bien que dans les pays voisins la demande de main-d'œuvre qualifiée s'accroît également à un rythme rapide. Même en Allemagne cependant, on est encore loin de la proportion de main-d'œuvre étrangère sur l'ensemble des emplois que ce n'est le cas dans notre pays. Cette tendance

semble indiquer que les jeunes gens hésitent à s'expatrier parce que d'innombrables possibilités de promotion se présentent dans le pays même.

Décisions de la CISL

Parmi les nombreuses décisions prises par le Comité exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) au cours de sa session de mars dernier à Bruxelles, mentionnons celle en faveur de politiques sociales constantes et soutenues de plein emploi et d'extension économique dans les pays industriels. La CISL recommande d'autre part aux pays en voie de développement de faire des efforts vigoureux afin de créer les meilleures conditions possibles en vue d'une croissance économique continue, du plein emploi, de la justice sociale, par une planification économique, des réformes agraires et fiscales.

Dans une déclaration publique, la CISL estime que la rupture des négociations à propos de l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun constitue un sérieux recul. Elle reconnaît que l'intégration économique continentale est susceptible d'avoir des effets favorables sur les pays tiers, mais précise que ces résultats profitables seraient mis en danger si l'on devait adopter des politiques commerciales restrictives.

En ce qui concerne la situation syndicale dans un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique latine, le Comité exécutif de la CISL a exprimé l'avis que des réformes constitutionnelles étaient nécessaires.

Elle adopta une résolution condamnant les sévères mesures de répression à Aden, y compris l'incarcération et la déportation de syndicalistes pour avoir participé à des grèves. Elle insiste pour que l'ordonnance sur les relations industrielles dans ce pays soit révoquée.

Le Comité exécutif a condamné le refus du gouvernement de la Chine communiste de régler pacifiquement le conflit de frontière qui l'oppose à l'Inde et exprime sa profonde indignation de l'invasion de l'Inde par les troupes chinoises.

Il a décidé d'envoyer une mission d'enquête au Pakistan et au Japon et recommandé au gouvernement coréen des mesures pour restaurer immédiatement une entière liberté syndicale et le retour à un régime civil normal.

Dans une autre résolution, le Comité exécutif de la CISL déplore la tendance qui se manifeste dans certains pays de mettre sous tutelle gouvernementale ou politique le mouvement syndical. Il a pris l'engagement d'intensifier sa lutte pour empêcher la multiplication des régimes de dictature.

D'autres décisions prises par cet organe directeur de la grande Internationale des syndicats libres se prononcent également pour un raffermissement des relations avec l'Alliance coopérative internationale et recommande à ses organisations nationales affiliées de donner tout leur appui à la campagne contre la faim, à laquelle une contribution du Fonds international de solidarité de la CISL a été accordée.

D'autre part, le secrétariat de la CISL a été chargé d'entreprendre une enquête parmi ses organisations affiliées au sujet de la participation des syndicats à la détermination des politiques économiques et sociales.

Le problème de la femme au travail et celui des jeunes travailleurs a été examiné. Un premier rassemblement de la jeunesse, sous les auspices de la CISL, doit avoir lieu à Vienne du 9 au 19 juillet prochain, en coopération avec la Fédération syndicale autrichienne.

Le Comité exécutif de la CISL va encore autoriser le secrétaire général à soumettre aux Nations Unies une plainte déclarant que l'érection du mur de Berlin constitue une violation des droits de l'homme.

Des demandes d'adhésion à la CISL ont été acceptées, à condition que les conditions statutaires soient remplies. Il s'agit de la Fédération des employés de commerce d'Argentine, qui groupe 200 000 membres, de la Confédération nationale des travailleurs libres de la République dominicaine, forte de 60 000 membres, et du Congrès syndical du Cameroun occidental, dont les effectifs sont de 45 000 membres, ainsi que de l'Union des travailleurs de Gambie.

Une résolution de solidarité avec les mineurs français en grève a été votée. Le Comité exécutif ne s'est pas contenté de cette manifestation platonique, mais a fait parvenir aux grévistes une contribution financière du Fonds international de solidarité de la CISL.

D'innombrables contributions d'organisations syndicales de toutes les parties du monde ont également été annoncées au cours de cette séance.

Le tableau d'ensemble est assez sombre. Mais le développement du syndicalisme libre dans le monde jette une lueur d'espoir sur l'avenir.

Un prêtre social disparaît

Au début de mars dernier, une foule d'amis et de fidèles, parmi lesquels un grand nombre de syndicalistes libres, accompagnaient à sa dernière demeure le père Henri Girardin, chapelain de Posat, paroisse de Favargny (Fribourg), où il vécut les huit dernières années de sa vie, après avoir été vingt ans curé dans un village de la Broye fribourgeoise.

Dans *Solidarité*, Pierre Aragno rappelait à cette occasion une page d'histoire syndicale mouvementée où le père Girardin manifesta sa personnalité intègre et son souci de justice :

« Nous l'avons bien vu, en 1941, lors du fameux conflit de l'industrie du cigare où le sinistre et madré secrétaire chrétien-social Kistler allait circonvenir les curés des paroisses de son décanat pour qu'ils fissent pression sur les petites ouvrières, afin qu'elles se retirent du syndicat libre. Un de ces pauvres prêtres, trompé par le triste sire, tonnait la malédiction sur celles entrant dans notre FCTA. Un autre voulait leur fermer les portes de l'Eglise et les sommait de ne pas lire la *Solidarité* et de la « brûler en la recevant ». On sait ce qu'il advint et comment cela finit, tout à l'avantage de la vérité et de notre FCTA.

» Le curé Girardin, lui, n'avait pas eu la fièvre de ses confrères. Passionné d'histoire, il savait que ce moment de folie fasciste et hitlérienne ne pouvait durer. Il avait rassuré ses petites paroissiennes membres de notre fédération et avait invité chez lui les trois secrétaires syndicaux s'occupant de l'affaire (FCTA et Chambre vaudoise du travail) pour leur dire combien il se désolidarisait de cette intrusion du spirituel dans une très vilaine politique de maquignons. »

Voilà pourquoi nous étions de cœur avec tous ces syndicalistes libres qui rendirent au prêtre vénérable et au chrétien véritable l'hommage suprême.

Bibliographie

La Conquête des Vacances, par Roger-H. Guerrand. Collection « Vivre son temps » des Editions ouvrières, Paris 13e, av. Sœur-Rosalie 12. – Sous une charmante couverture illustrée très évocatrice, l'auteur esquisse le chemin parcouru depuis le temps de la communauté artisanale en passant par les trois huit consacrés au travail, aux loisirs et au repos pour aboutir à l'ère des vacances payées.

Un voyage plein d'agréments dans l'histoire récente, auquel nous convie un auteur bien documenté. jm

Neutralités européennes. – Dans son numéro double de mars-avril, l'excellente *Revue franco-suisse* consacre un numéro spécial à cet important problème. Gonzague de Reynold intitule son étude : « Qu'est-ce que la neutralité suisse ? », alors que Lujo Teončić, député au Conseil national autrichien et à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, s'occupe de « La neutralité autrichienne », alors que, sous le titre « La neutralité suédoise : une politique », Eric Boheman, ancien ambassadeur de Suède, termine le cycle. D'autres contributions importantes traitent de la « Liberté et obligations de l'Etat neutre », sous la signature de Pierre Freymond, docteur en droit, de la « Neutralité active », savamment étudiée par André-François Poncet, de l'Académie française, ainsi que de la « Neutralité et neutralisme actif : la position yougoslave », traités par M. Armand Gaspar, rédacteur en chef de *Preuves*.